



COMMANDEMENT DE LA ZONE MARITIME
POLYNÉSIE FRANÇAISE
Bureau « Action de l'Etat en mer »

46 26 09
74.04.77

jeremie.gaucher@fapf.defense.gouv.fr

Papeete, le 22 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMANDANT DE LA ZONE MARITIME POLYNÉSIE FRANÇAISE

Destinataires : Tous Médias

Copies externes : COMSUP/ORP

Page 1 de 1

COMMUNIQUE PRESSE

- Journée de sécurité des loisirs nautiques -

Le commandant de la zone maritime Polynésie française a organisé, sous l'autorité du Haut-commissaire délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer, une opération de contrôle relative à la sécurité des loisirs nautiques le samedi 22 juin.

Les différents services de l'Etat impliqués dans l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Gendarmerie, Service des affaires maritimes, Douanes) ainsi que plusieurs services du Pays (Direction polynésienne des affaires maritimes et Service de la jeunesse et des sports) et du Port autonome de Papeete se sont associés pour contribuer à cette opération.

Cette journée de sécurité visait à contrôler le respect de la réglementation en vigueur par les usagers de la mer et à sanctionner les écarts. Ces contrôles ont été effectués simultanément sur la côte ouest de Tahiti et dans le lagon de Moorea.

Sur les 53 bateaux et engins de plaisance contrôlés, plusieurs constatations d'infractions ont été relevées. 22 procès-verbaux ont ainsi été dressés. Les comportements les plus dangereux et les plus irresponsables peuvent occasionner un retrait de titre de plaisance par une commission co-présidée par les services des affaires maritimes de l'Etat et du Pays qui travaillent conjointement pour une sécurité renforcée des loisirs nautiques.

Les pouvoirs publics veillent. Pour autant, la sécurité en mer passe avant tout par la vigilance et la discipline de tous les usagers. Si l'incident ne peut pas être évité, c'est le MRCC Papeete qui doit être immédiatement contacté en composant le 16.

Prenez la mer, pas les risques !